

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

PROJET DE REGROUPEMENT DE DEUX ATELIERS EN UN UNIQUE BATIMENT DE PRODUCTION AFIN D'AMELIORER LES FLUX DE PRODUCTION ET LE CONFORT DE TRAVAIL DES SALARIES

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EGNO CHIMIE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

directeur du site

RCS / SIRET

3 2 4 2 0 6 1 5 0 0 0 0 3 3

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubriques ICPE visées par le projet : 1450-D, 4130-D, 4331-D

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réunir 2 ateliers de production en un seul bâtiment en fermant les zones impactées par les intempéries et en améliorant le confort des employés.

La fermeture de l'enveloppe des ateliers 1 et 2 actuellement ouverts crée de la surface de plancher d'un point de vue réglementaire (droit de construction). Seule la zone de l'atelier 1 dédiée à l'utilisation de l'ammoniac restera à l'air libre.

Cependant les planchers/ plateformes de production sont d'ores et déjà existants et ne seront pas modifiés. Le regroupement des deux ateliers représente à terme une surface au sol de 744 m<sup>2</sup> sur une hauteur au faitage de 13,64 m. Ce bâtiment est sur N+2 (0 m / 5 m / 8 m). Dans la mesure où le projet est une continuité des ateliers existants, la structure du bâtiment restera identique à celle déjà présente, soit :

- charpente métallique
- bardage double peau
- couverture bac acier isolé et étanché
- niveaux de planchers en plancher collaborant. L'accès à chaque niveau se fera par les escaliers métalliques déjà existants

Il n'y aura pas de travaux de démolition, ni de modification des équipements de production existants.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de protection des ateliers vise plusieurs objectifs :

- Amélioration du confort de travail des employés
- Amélioration des flux au sein des activités de production
- Possibilité de produire quelles que soient les conditions climatiques
- Validation des démarches de certification alimentaire (HACCP), impossible sans isoler les locaux de production de l'extérieur
- Attirer de nouveaux clients en aval de la supply-chain des arômes et parfums en valorisant les bâtiments et le cadre de production, en améliorant l'aspect global du site pour d'éventuels audits et visites client.

Une grande partie des équipements de production est en effet répartie dans des ateliers complètement ouverts sur l'extérieur, ce qui conduit à ce que les opérateurs soient soumis aux conditions climatiques de la région. Certaines productions ne peuvent être menées en cas d'intempéries incompatibles avec la sécurité des procédés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les principaux travaux concerneront :

- La réalisation de fondations
- L'installation d'une charpente métallique
- Les opérations de bardage / couverture
- La réalisation des ouvrages horizontaux
- La mise en place du désenfumage et de la détection incendie
- Ponctuellement : Tuyauterie, électricité, ...

La réalisation des travaux sera phasée de manière à maintenir les opérations de production en activité. Cependant, un Plan de prévention est prévu entre les entreprises intervenantes et le site de production pour gérer la co-activité autant que possible, modifier les plannings d'intervention ou de production au besoin.

Des mesures de sécurité spécifiques seront mises en place lors de période de co-activité, notamment vis-à-vis de la manipulation de matières dangereuses (transferts, pesées, ...). Le personnel en sera informé via un planning des travaux.

Une mission de contrôle SPS et la mise en oeuvre de Plans de prévention sont prévus pour assurer la co-activité sur le site en toute sécurité

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités de production de produits chimiques liquides utilisables comme bases pour arômes et parfums ne seront pas fondamentalement modifiées. Cependant, les flux de matières premières et de produits finis seront plus clairement établis avec une diminution des circulations en extérieur.

Le confort de travail des employés et les possibilités de production quelles que soient les intempéries seront améliorés grâce à la fermeture de l'enveloppe bâtie et la fluidité des flux entre les ateliers via la création de passerelles.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au travers de 2 AP (22/03/1994 et 18/02/1997), le site est déjà soumis à autorisation.

Le projet ne modifiera pas les régimes des rubriques dans la mesure où les procédés ne seront pas modifiés.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces de plancher existantes :	
- emprise au sol de l'atelier 1	370 m2
- emprise au sol de l'atelier 2	163,40 m2
- emprise au sol de l'atelier 2 bis correspondant à la jonction des deux ateliers	209,88 m2
Surfaces de plancher créées :	
- atelier 1 (fermeture des zones ouvertes)	201,60 m2
- Atelier 2 (fermeture des zones ouvertes)	508,50 m2
- Atelier 2 bis correspondant à la jonction des 2 ateliers existants	349,97 m2 sur 3 niveaux

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route industrielle  
Quai Radicatel  
ZAC de Port-Jérôme II  
76170 Saint-Jean-de-Folleville

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 29' 59" E Lat. 49° 30' 34" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Saint-Jean de Folleville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Les ateliers de production ont fait l'objet de 2 autorisations d'exploiter par les arrêtés préfectoraux du 22 mars 1994 et du 18 Février 1997.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé à : - environ 880 m de la ZNIEFF de type I "Le Marais de Radicatel" (n°230030806) - environ 850 m de la ZNIEFF de type I "L'Estuaire du Commerce" (n°230031127)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé à plus de 1 km de l'arrêté biotope "Falaises de St-Nicolas-de-la-Taille" (FR3800705)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé hors des limites du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas situé dans des zones exposées au bruit mentionnées dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2016-2023)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ateliers et donc le futur bâtiment de production sont en dehors du périmètre des Zones humides identifiées DREAL

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera situé dans le PPRT de la zone industrielle de PORT-JERÔME, dans la zone bleu clair « b » (b17). Le PPRT a été approuvé le 7 Août 2014 (source DREAL)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site EGNO CHIMIE n'est pas référencé dans les bases de données relatives aux Secteurs d'Information sur les Sols (ex-BASOL et CASIAS)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP le plus proche est "captage Radicateil Spir 6". Le projet ne sera pas situé dans le périmètre rapproché et éloigné de ce captage (source ARS Normandie)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé à plus de 1 km des sites inscrits "La Rive Gauche de la Seine aux Abords du Pont de Tancarville" (n°27 000 120) et "La Rive Droite de la Seine aux Abords du Pont de Tancarville" (n°76 000 121)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche (environ 700 m de l'autre côté de la Seine) est dénommée "Marais Vernier, Risle Maritime" (n°FR2300122). Toutefois, le projet est considéré comme n'avoir aucun impact sur la zone NATURA 2000 en s'appuyant sur le SCoT de Caux Vallée de Seine qui est plus proche de la NATURA 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas situé dans un site classé (source DREAL Normandie)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à prélever de l'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne pourra pas impliquer des modifications des masses d'eau souterraines. Les fondations seront à 1m50 de profondeur sous le Terrain Naturel si fondations superficielles
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste uniquement à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à relier 2 ateliers déjà existants et l'agrandissement de l'Atelier II s'implante au cœur de l'exploitation, dans une zone d'ores et déjà artificialisée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du formulaire standard de données, le projet est considéré comme n'avoir aucun impact sur le site NATURA 2000 en s'appuyant sur le SCoT Caux Vallée de Seine (Le SCoT CVS note que la zone Port Jérôme III, plus proche de la NATURA 2000 n'a aucune incidence sur celle-ci).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur un site déjà existant dans une zone déjà imperméabilisée. Il conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants. Au droit du projet, se trouve actuellement une dalle en béton.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site EGNO CHIMIE dispose de zones de protection reprises dans la cartographie du PLU. Ces zones sont issues d'émissions toxiques autour du stockage d'ammoniac, soit Z1 150 m et Z2 250 m.  Le projet sera situé dans le PPRT de la zone industrielle de PORT-JERÔME. Le PPRT a été approuvé le 7 Août 2014. Il sera dans la zone bleue claire b17 (Surpression : Fai / Thermique : M+ / Toxique Fai)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas situé dans un PPRI (source DREAL Normandie)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des procédés n'est envisagée. De ce fait, les impacts liés au risque sanitaire reste identique à ceux déjà existants.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les flux de produits ne seront pas modifiés par rapport à l'existant
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants. Cela permettra de réduire les nuisances sonores provenant des équipements de production

				Le projet ne conduira pas à modifier les procédés et donc les produits utilisés.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet améliorera la situation : Les ateliers étant ouverts actuellement, la fermeture permettra une meilleure captation des effluents. De plus, il a été mis en place 2 colonnes d'abattage des effluents atmosphériques et depuis il semble qu'il n'y ait plus de nuisances olfactives autour des installations
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à l'ajout de nuisances vibratoires
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à l'ajout d'émissions lumineuses
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants. Les procédés ne seront pas modifiés.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants. Les procédés ne seront pas modifiés.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants. Les procédés ne seront pas modifiés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à mettre du bardage et de la maçonnerie entre les 2 ateliers déjà existants. Les procédés ne seront pas modifiés.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone industrielle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En annexe, un dossier de porter à connaissance aborde l'ensemble des caractéristiques du projet et des mesures mises en place sur le site démontrant que les incidences sont considérées comme non notables sur l'environnement et sur la santé humaine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il devrait être dispensé dans la mesure où il n'y a aucune modification des procédés et des équipements ainsi que des rubriques ICPE. (Voir PAC en annexe) De plus le projet s'inscrit dans une zone déjà artificialisée au coeur de l'exploitation existante. Le projet a pour vocation d'améliorer les conditions de confort de travail des employés et les flux de production. Malgré la proximité de zones environnementales sensibles, le projet situé dans une zone d'activité n'impactera pas ces zones à son échelle.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1bis: Porter à Connaissance Annexe 2B: plan foncier Annexe 4A, 4B, 4C : plans du projet Annexe 6: plan de situation par rapport aux zones humides Annexe 7: plan de situation par rapport aux sites Natura 2000 Annexe 8: Nature et biodiversité / protection réglementaires Annexe 9: Plan de situation par rapport au PPRT Annexe 10: plan de protection incendie du site Annexe 11: plan de désenfumage

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Jean de Folleville

le 16/12/2022

Signature

